

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 4 AVRIL 2014

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------------|-------------|---|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 33 | 33 | 33 |

N° 14-DCM-DGS-034

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE QUATRE AVRIL à dix heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à l'Espace des Arts, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2014

**OBJET DE LA DELIBERATION : DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS
AU MAIRE**

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND
Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-
François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX –
Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Marie-Claude GUERRERO
Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis
CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-
AIGUIER – Magali VINCENT – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole
VACCA – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA – Jennifer DELI
Pierre-Laurent CHABLE

POUVOIRS : Valérie AUBRY à Christian GARNIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

M. le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-1, L.2122-2, L.2122-4, L.2122-7-2 et L.2122-8

CONSIDERANT les résultats des élections municipales en date du 30 mars 2014, et par conséquent le renouvellement intégral de l'Assemblée Communale,

CONSIDERANT que le nombre d'Adjoints au Maire ne peut dépasser 30 % de l'effectif du Conseil Municipal, ce dernier s'élevant à 33 membres,

Il est proposé au Conseil Municipal de déterminer, pour la durée du mandat, le nombre de postes d' « Adjoint au Maire », sans excéder neuf.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de M. le Maire

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **DECIDE** de créer 9 postes d'« Adjoint au Maire ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

